

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 2025-50CS TE05

Mise en place d'un cadastre solaire départemental

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	22
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	29
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	29
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	09-09-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, DOMMANGE Alain, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, BICAIS Jean Jacques, MAGNAN Richard, PRAT Jean Denis, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, FRISON Michel, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc.

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne, CLAEYMAN Jean Pierre, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, NICOLAS Gérard.

Pouvoir : MILLE SCHACK Françoise a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit onze collègues représentés par vingt-sept délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, AUBERT Daniel, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, GAUCHE Joël, BLANC Renaud, TARDY Lionel, JOANNET Michel, AUBEPART André, BACHENET Claude, BILLON TYRARD Jacques, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, DESCHAMPS Sophie, MILLE CHACK Françoise, BOREL Daniel, MAGNE Jean Claude, LEMONNIER Kevin, EYSSERIC Serge.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; Isabelle PIRES, secrétariat administratif.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

Objet : 2025-50CS TE05

Mise en place d'un cadastre solaire départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'environnement,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu les statuts de territoire d'énergie Hautes-Alpes SYME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Le Président expose :

Dans le cadre des diverses missions de service public qu'il exerce sur son territoire, le Syndicat dispose d'un système d'information géographique (SIG) et souhaite développer un cadastre solaire dont l'objectif est de permettre à ses collectivités membres et non membres, à l'ensemble des concitoyens, collectivités et entreprises de s'informer sur le potentiel solaire de leur bâtiment, de réaliser des simulations financières, analyser l'intérêt économique d'un projet solaire en autoconsommation ou en vente totale, et favoriser ainsi le passage à l'acte pour la création de nouvelles installations.

Cette interface grand public est simple, interactive et pédagogique.

En complément de cette application destinée au grand public, le Syndicat a également souhaité le développement d'une interface expert permettant de faire des simulations avec plusieurs niveaux de filtres et critères.

Par exemple, des analyses technico-économiques portant sur les bâtiments ou encore les parkings, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, pourront être réalisées. Les types d'entités (commercial, culture, agricole, sportif...), les types de propriétaires (privé, public), les zones de contraintes (sites remarquables, monuments historiques...) pourront être filtrés dans le cadre de ces modélisations.

Une convention doit être conclue afin de définir les conditions administratives et financières notamment en matière de partage des données géographiques.

Un contact régulier sera établi entre les partenaires afin de faire le point sur l'utilisation des données, les difficultés rencontrées et les améliorations à effectuer.

Le coût total de la mise en œuvre du cadastre solaire à l'échelle départementale (avec interface grand public et expert) est de 26 900 €

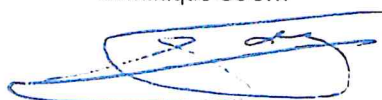
Coût de l'achat pour les intercommunalités	15 600 €
Coût de l'abonnement (pour deux ans) pour les intercommunalités	7 300 €
Coût de l'achat pour le Syndicat	1 800 €
Coût de l'abonnement (pour deux ans) pour le Syndicat	2 200 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le principe de mettre en place un cadastre solaire,
- **Autorise** le Président à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme

Le Président,
Jean Claude DOUR

